



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

## **COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 3 AVRIL 2017**

### **COMPTE RENDU**

#### **Ordre du jour :**

#### **Points pour vote :**

- *Les procès verbaux des CTL en date du 13 décembre 2016 et 9 janvier 2017,*
- *Le nouveau règlement intérieur du CTL du Finistère,*
- *Le transfert de la délivrance des timbres,*
- *L'expérimentation d'une Trésorerie sans numéraire,*
- *Les modifications des jours d'ouverture au public,*

#### **Points pour information :**

- *Le remplacement d'agents Berkany à la DDFIP de Brest,*
- *Présentation du bilan budgétaire 2016 et prévisions 2017,*
- *Rapport d'activité 2016,*
- *Gel d'emplois comptables envisagés*
- *Questions diverses.*

Le Comité technique local présidé par Madame BRIGANT, s'est tenu à Quimper le 3 avril 2017, en présence de Madame BOUVET et Monsieur COCHENNEC.

Ce Comité technique se réunissait en seconde convocation, la séance initialement prévue le 21 mars 2017 ayant été reportée faute de quorum.(absence constatée des organisations Solidaires-CGT-CFDT).

**Si nous pouvons nous inscrire dans des démarches de boycott des instances, comme ce fut le cas le 3 janvier dernier lors de la seconde convocation du CTL devant traiter des suppressions d'emplois 2017, nous considérons qu'il est préférable de conserver un caractère ponctuel à ce type d'action. Pour F.O.- DGFIP29, notre responsabilité est bien de porter toutes nos revendications dans les instances de dialogue social de la DGFIP, et de défendre, arguments contre arguments, nos positions face à la Direction. Il y va selon nous aussi, du respect de notre mandat et de nos mandants.**

#### **Approbation des procès verbaux des CTL des 13 décembre 2016 et 9 janvier 2017:**

Ces procès verbaux ont été approuvés à l'unanimité par les représentants des personnels présents à ce Comité technique : **F .O.- DGFIP29- Solidaires-CGT.**

#### **Présentation du nouveau règlement intérieur du Comité technique local :**

La présentation de ce nouveau règlement intérieur découle de mesures unilatérales prises à l'automne 2016 par le Directeur Général et visant à remettre en cause les modalités de dialogue social prévalant à la DGFIP depuis 2012.

En effet, à l'issue de la fusion, des dispositions avaient pu être prises au moment de l'installation des CAP et CT fusionnés et notamment celle consistant à ce que les élus suppléants assistent systématiquement à ces instances, et bénéficient des mêmes autorisations d'absence et remboursements de frais que les titulaires.

S'agissant des délais de consultation des dossiers, de préparation et de compte rendu des réunions notamment les CAP nationales, il avait été décidé de les abonder pour tenir compte à la fois du nombre de dossiers et de la complexité des règles de gestion.

C'est donc sur cette base acceptée par les organisations syndicales, que le dialogue social s'était organisé depuis 2012, ce cadrage ayant été aussi rappelé par les Présidents des CAP Nationale à l'ouverture de la nouvelle mandature en janvier 2015.

Comme son Syndicat national, **F.O.- DGFIP29** s'est insurgé contre la remise en cause de ces dispositions et leur déclinaison au niveau local, au travers du nouveau règlement intérieur des CT et CAP locaux.

Pour **F.O.- DGFIP**, cette réduction de facto des élus en CT et en CAP ainsi qu'un raccourcissement des délais de consultation des dossiers des collègues (mutations, évaluations, tableaux d'avancement etc.) ne peut que porter préjudice à l'accomplissement du mandat et bien évidemment aux intérêts matériels et moraux des personnels.

Dans cette affaire, **F.O.- DGFIP29** a dénoncé aussi la remise en cause de la parole donnée à l'ouverture de la mandature en 2015, et aussi le fait que le Directeur Général change les règles en cours de mandat ce qui ne pourra que désorganiser les délégations des élus en CT et CAP.

En réponse à Madame BRIGANT qui a évoqué un simple retour aux textes réglementaires et en l'occurrence le Décret du 28 mai 1982 relatif aux CAP et le décret du 15 février 2011 relatif aux Comités techniques, nous avons rétorqué que la véritable raison de cette atteinte portée au dialogue social à la DGFIP relevait principalement de considérations budgétaires, le Directeur Général ayant donné suite aux injonctions de la Cour des Comptes !

**F.O.- DGFIP29 a fait acter au procès verbal de ce CTL, ses propositions d'amendements sur ce nouveau règlement intérieur et notamment sa demande de retrait des dispositions remettant en cause les facilités accordés aux membres suppléants des comités techniques locaux.**

Vote sur le nouveau RI : **F.O.- DGFIP**- Solidaires – CGT : Contre.

#### **La centralisation de la délivrance des timbres fiscaux et amendes :**

Actuellement l'approvisionnement des timbres fiscaux et amendes auprès des débitants de tabacs est assuré par les 6 SIE de Brest Elorn, Quimper Est, Quimperlé, Morlaix, Carhaix, et Châteaulin.

Dans la perspective notamment du développement du timbre électronique, la Direction envisage de recentrer l'approvisionnement actuel des timbres sur 3 SIE du département à savoir : Brest Elorn, Quimper Est, et Morlaix.

Ce transfert concerne 39 débitants de tabac dont 31 seront rattachés au SIE de Quimper Est, 3 au SIE de Brest Elorn et 5 au SIE de Morlaix.

Pour **F.O.- DGFIP29**, cette perte d'activité des SIE de proximité vers ceux de Quimper, Brest et Morlaix, constitue un transfert de charge important, avec bon nombre de travaux inhérents à la réintégration et à la réactualisation de l'abondement des débitants de tabac ( inventaire, comptabilisation, régularité des versements...).

Dans ce contexte et en l'absence des résultats de l'audit mené sur le sujet, **F.O.- DGFIP29** a demandé le report de la centralisation de la délivrance des timbres. Initialement prévue début avril, cette opération devrait être différée au 1<sup>er</sup> juin 2017.

#### **Expérimentation d'une Trésorerie sans caisse :**

La Directrice a présenté lors de ce CTL son projet d'expérimenter dans le Finistère une Trésorerie avec « caisse sans numéraire », dispositif qui découle d'une orientation nationale visant à réduire l'utilisation des espèces.

Comme l'indique la note de service DG du 16 septembre 2015, la notion de caisse comme point de paiement n'est pas supprimé dans la mesure où les usagers auront toujours la possibilité de faire des règlements par carte bancaire, chèques, ou prélèvements.

Ce dispositif va donc s'appliquer à la Paierie départementale du Finistère, le principe retenu étant que les versements des régisseurs seront dorénavant effectués à la caisse de la DDFIP de Brest tenue par la Trésorerie de Brest Municipale, square Marc Sangnier.

S'il est vrai que cette expérimentation a un impact géographique limité, et que la Paierie départementale totalise moins d'opérations de numéraire que les autres Trésoreries, il n'en demeure pas moins qu'il faudra évaluer sérieusement le transfert de cette charge nouvelle pour le Centre des Finances « Le Chateaubriand », notamment en ce qui concerne les régies de recettes.

Même si Madame BRIGANT se défend, en indiquant que cette opération demeure circonscrite à la résidence de Brest, la note nationale du 16 septembre 2015 évoque une variété de critères pouvant aller jusqu'à 20 kilomètres et/ou des délais de route inférieur à 30 minutes.

Dans ce contexte, **F.O.- DGFIP29** a rappelé qu'une fois de plus, au niveau national, aucune discussion n'avait été menée par le Directeur Général sur le sujet de l'expérimentation des Centres des Finances sans numéraire.

Pour **F.O.- DGFIP**, la suppression du numéraire révèle la volonté de la Direction Générale de remettre en cause la dimension sociale du réseau de la DGFIP. À terme les demandeurs d'emploi déjà dans une situation précaire, les bénéficiaires de bons de secours et les hébergés dans les Établissements publics de santé seront ravis d'apprendre qu'ils devront parcourir jusqu'à 20 kms aller/retour pour percevoir leurs prestations !

En 2008, Catherine Brigant alors responsable de la mise en place du guichet fiscal unique écrivait : « *Les SIP seront la clé de voûte du GFU, et en ce qui concerne les Trésoreries, nous conforterons leur vocation d'accueil des usagers en milieu rural...* ».

Presque 10 ans plus tard, et 10 000 suppressions d'emplois, force est de constater que cette expérimentation de la caisse sans numéraire consacre une fois de plus le primat du budgétaire sur tout autre considération.

Pour conclure, **F.O.- DGFIP29** a aussi dénoncé la nouvelle lubie de notre Directeur Général, obsédé par la fraude bien plus que par la sauvegarde de ses effectifs, et consistant à limiter l'acceptation du numéraire auprès d'un autre comptable que le comptable assignataire.

En effet, la note de service 2016/10/3452 du 13 janvier 2017 et sa déclinaison locale du 3 février 2017 dans le Finistère retire désormais à l'usager la capacité de régler en espèces à tout guichet des Finances publiques, à l'exception de celui de son comptable assignataire.

Pour **F.O.-DGFIP**, l'atteinte au service public de proximité passe aussi par ce genre de dispositions absurdes et l'administration n'est d'ailleurs pas à une contradiction près lorsqu'elle prévoit qu'à la Paierie : « *Les usagers souhaitant régler en numéraire un titre assigné sur la Paierie, seront également orientés vers le CDFIP du Chateaubriand... (sic)* »

Vote des OS : **F.O.- DGFIP29** – solidaires – CGT : contre

### **Aménagements des horaires d'ouvertures des services au public :**

Pour le Finistère, des propositions de fermetures avaient été autorisées sur plusieurs Trésoreries et SIP en 2015, à savoir deux demi journées de fermetures (mercredi et

vendredi) pour les SIP et Trésoreries avec adjoints, et fermeture le mercredi après midi et le vendredi toute la journée pour les autres Trésoreries.

Les propositions faites lors de ce CTL maintiennent le dispositif existant et vont au-delà pour certaines Trésoreries à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 :

- Lannilis : fermeture les lundi, mardi, et mercredi après midi et le vendredi toute la journée ;
- Daoulas : fermeture les mercredi et vendredi toute la journée ;
- Pont Croix : fermeture les lundi et mercredi après midi et le vendredi toute la journée ;
- Fouesnant : fermeture tous les après midi.

Viennent s'ajouter à ces propositions, celles faites pour les sites de Brest harmonisées sur les fermetures des mercredi et vendredi après midi, à savoir :

- Brest Duquesne ;
- Chateaubriand,
- Cité administrative ( services DGFIP),
- Paierie départementale,
- Brest CHU

Lors de son intervention la délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé que la réduction des horaires d'ouverture ainsi que les fermetures ponctuelles hebdomadaires sont devenues désormais les tendances lourdes au sein du réseau de la DGFIP.

Confrontés à des difficultés sans précédent pour effectuer les missions et notamment l'accueil, force est de constater que sur le terrain les collègues en arrivent à souhaiter ces aménagements qui leur permettront de pouvoir se concentrer d'avantage sur leurs tâches de gestion.

**F.O.-DGFIP29** a dénoncé l'hypocrisie de l'Administration qui après avoir affaibli considérablement le réseau de la DGFIP présente notamment cette politique de réduction de l'accueil au public, comme étant de nature à faciliter l'organisation du temps de travail et in fine à améliorer les conditions de travail des personnels....

Il convient de rappeler aussi qu'au travers de cette politique, l'administration poursuit également sa logique de réduction de ses implantations de proximité, car lorsqu'une Trésorerie est amenée à fermer quasiment la moitié de la semaine, il n'est sans doute pas loin le temps où elle pourrait être fermée définitivement !

**Au regard de la manipulation opérée par l'administration sur ce point d'ordre du jour, la délégation F.O.- DGFIP29 a refusé de participer au vote.**

Vote des autres OS, Solidaires et CGT : contre.

#### **Remplacements d'agents Berkany à la DDFIP Brest Chateaubriand :**

Compte tenu de deux départs en retraite de collègues chargées de l'entretien des locaux à la DDFIP de Brest Chateaubriand, une redistribution de leurs heures d'intervention a été élaborée par la Direction.

En amont de cette répartition, une consultation a été menée auprès de l'ensemble des personnels Berkany des sites Brestois, le principe étant de pouvoir mettre en cohérence l'organisation du travail et la disponibilité des agents chargés de l'entretien.

Dans ce contexte, la Direction a décidé de cadrer les interventions en dehors de la pleine activité des services, à savoir : 16h00-20h00 et 7h30 – 9h00. Elle nous a, par ailleurs, informés que la totalité du volume d'heures complémentaires (36 heures) pourrait être redistribuée.

**F.O.- DGFIP29 a pris acte de ces modalités de redistribution des horaires et d'organisation des interventions de ménage, tout en rappelant combien ces compléments horaires avaient de l'importance pour les collègues concernés qui**

**rappelons-le disposent de rémunérations fort basses et exercent pour la plupart des activités à temps partiel non choisies.**

### **La présentation du bilan budgétaire 2016 et le budget initial 2017 :**

#### Exécution budgétaire 2016 :

Le montant des dépenses de fonctionnement 2016 s'élève à 5 322 837 € à comparer avec celles de 2015 s'élevant à 5 644 275 € soit une évolution à la baisse de -6 % correspondant à 320 000 €.

Les principaux postes budgétaires demeurent ceux des loyers, de l'affranchissement et les frais de déplacements qui représentent 76 % du budget.

Les économies réalisées portent essentiellement sur les dépenses informatiques en baisse de 50 % (-125 762 €), le coût des télécommunications en baisse de 55 000 € (nouveau marché avec SFR), et la mise en place du marché local de transport de fonds qui a permis une économie de 47 000 €.

Des augmentations sont à noter sur d'autres postes budgétaires et notamment celui des loyers en hausse de 9 %. Les restructurations 2016 ont permis d'économiser des loyers mais cette baisse de 66 000 € a été absorbée par le coût de la location pleine et entière du bâtiment de Morlaix en 2016, alors qu'il n'avait été occupé qu'à 80 % en 2015.

Autre augmentation observée, celle des frais de déplacement, qui hors formation, affiche une hausse de 26 %. Ce poste de dépense comporte les frais de remboursement de l'EDR et les frais de changement de résidence 2 fois plus importants en 2016 qu'en 2015.

#### Prévisions budgétaires 2017 :

Le montant de la dotation initiale de 4 320 925 € est en baisse de 5,5 % par rapport à 2016.

Les dépenses les plus importantes devraient porter, à nouveau, sur les dépenses immobilières et notamment les loyers, à noter la fin du bail de Brest CHU à l'automne en raison du déménagement programmé à Brest Duquesne. Les travaux liés à ce transfert seront pris en charge par la Centrale à hauteur de 50 000 €.

Les travaux touchant à l'installation des pôles enregistrement de Brest et Quimper ( 29 500 €° ) seront également pris en charge par la Centrale ainsi que ceux concernant l'intégration de la BCR à Quimper TY NAY (11 500 €).

Concernant les recherches d'économies, la Direction espère que l'organisation de l'affranchissement mise en place à la mi-2016, avec notamment la centralisation du courrier et le changement de prestataire pour le transport des sacs permettront de produire des résultats en 2017.

D'autres dépenses demeurent suspendues aux réponses favorables ou non de la Centrale concernant les demandes d'abondements pour les opérations suivantes :

- Remplacement d'autocommutateurs vieillissants et défectueux,
- Travaux dans le cadre du Plan Urgence Sécurité, d'ores et déjà 69 100 € ont été accordés pour Brest et 26 550 € pour Quimper.
- La poursuite du renouvellement des équipements des géomètres.

**Lors de son intervention, la délégation F.O.- DGFIP29 a rappelé que des dotations initiales à la baisse, d'année en année, et d'hypothétiques abondements budgétaires de la Centrale ne pouvaient constituer une politique budgétaire ambitieuse.**

Quant aux perspectives d'économies et notamment sur l'affranchissement, elle peut apporter quelques résultats, mais le plafonnement de ces mesures est certainement pas loin d'être atteint. Sauf à s'en affranchir pour partie, la nature et la densité même des

procédures propre aux missions de la DGFIP, ne concourt pas selon nous à la diminution des volumes de courrier.

Sur la question du coût des télécommunications, la délégation **F.O.- DGFIP29** a pris acte de l'économie non négligeable de 55 000 € tout en rappelant la négligence du nouvel opérateur sur le suivi de ses prestations, ce dont les services récemment déménagés sur Quimper font encore actuellement les frais malgré plusieurs relances.

Enfin sur les opérations liées à la sécurité des bâtiments sur Brest Duquesne, Quimper TY NAY et Morlaix, sujets maintes fois évoquées et revendiquées par **F.O.- DGFIP29**, nous espérons qu'elles seront bien confirmées et abondées car la sécurité des personnels ne peut être sacrifiée au nom des coupes budgétaires !

### **Bilan d'activité 2016 de la DDFIP29 :**

Ce rapport d'activité 2016 aborde les différentes thématiques de la DDFIP du Finistère en commençant par les moyens humains en baisse de 90 emplois depuis 2013.

Au sein du département, 1203 agents toutes catégories confondues étaient affectées en 2016, les effectifs réellement disponibles étant de 1060 après décompte des arrêts de maladie (MO,CLM,CLD), du temps partiel, des congés de formation, préparation aux concours, activités syndicales ou mutualistes ; La répartition homme/femme est de 65 % de femmes et 35 % d'hommes.

Concernant les missions de la gestion fiscale, le taux de taux de recouvrement reste à un très bon niveau puisqu'il s'établit à 99,11 % en fin d'année.

A noter, pour le Finistère une forte augmentation des déclarants en ligne de + 30 % à comparer avec 23 % au niveau national.

Concernant les professionnels, le nombre de prise en charge augmente de +0,69 points avec en parallèle une réduction du nombre de débiteurs de -13 %.

A noter que le nombre de formalités soumises à l'enregistrement ont progressé de 8,10 % en 2016.

Le nombre de CICE imputés ou restitués par les SIE s'élève à 289 millions d'euros.

Pour les SPF en 2016, le taux de dématérialisation a fortement progressé avec 62,7 % de formalités télé-actées contre 48 % fin 2015, les réquisitions étant en progression alors que les publications demeurent plus en retrait.

Le total des formalités reçues est de 162 682 contre 159 607 en 2015, le délais moyen de publication est à 88 jours fin 2016 contre 103 jours fin 2015.

Le secteur public local enregistre un taux de production aux ordonnateurs des comptes de gestion au 15 mars 2016 de 94,17 %.

Le délai de paiement s'améliore nettement avec un délai moyen de 4,85 jours contre 6,30 jours en 2015.

Le taux de recouvrement est en hausse pour atteindre 99,08 % contre 98,96 % en 2015.

435 collectivités sur 600 dématérialisent leurs pièces justificatives et au final 18 Trésoreries ont 100 % de leurs collectivités en dématérialisation, et 3 Trésoreries ont entre 90 % et 99 % de leurs collectivités dématérialisées.

**Pour F.O.- DGFIP29, ce bilan d'activité que nous relatons de façon non exhaustive, s'apparente à un exercice d'auto satisfaction de la part de la Direction.**

**Certes, les résultats présentés sont pour la plupart en amélioration et les téléprocédures ainsi que la dématérialisation y prennent leur part. Pour autant derrière ces statistiques, nous rappelons à nouveau que ces chiffres ne sont obtenus qu'au prix d'un engagement exceptionnel des personnels et aussi, sous l'effet de la contrainte des effectifs, au développement de pratiques privilégiant inévitablement le travail de masse.**

**Au regard des enjeux et défis très importants qui se profilent pour la DGFIP avec notamment la mise en œuvre du PAS et les effets de la Loi NOTRe sur le réseau, le**

**sujet central des moyens alloués au plein exercice des missions demeure plus que jamais d'actualité.**

#### **Information sur le gel de postes A+ dans le Finistère :**

Comme évoqué lors d'un précédent CTL, la Directrice a rappelé avoir demandé le gel des postes de responsables des SPF de Brest 2, Morlaix et Châteaulin, en vue à terme de fusionner ces structures.

Par ailleurs, la Directrice nous a informé de sa demande faite à la Centrale du gel de l'emploi comptable de Brest Banlieue, un intérim a d'ailleurs été mis place à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

En réponse à notre interrogation quant à la finalité de cette opération, Madame BRIGANT n'a pas souhaité en dire d'avantage, la période préélectorale actuelle étant sans doute peu propice à des annonces visant à modifier l'organisation future du réseau de la DGFIP...

#### **Questions diverses :**

##### **Point sur le déploiement du service civique :**

A la demande de **F.O.- DGFIP29**, ce point d'information a été évoqué lors de ce CTL. Rappelons que le service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois au service d'une mission d'intérêt général, à destination de jeunes de 16 à 25 ans, engagement qui donne lieu à une indemnité de 573 € par mois.

Pour la deuxième année, la DGFIP a décidé d'expérimenter ce dispositif, et 12 postes étaient ouverts dans le Finistère pour 2017, pour mémoire en 2016, 4 jeunes « service civique » avaient été recrutés mais aucun n'avait été au terme de son contrat de 8 mois, en raison notamment de la reprise de leur scolarité.

Au final pour 2017, 6 jeunes volontaires seront déployés sur les services de Brest Duquesne et Quimper TY NAY entre le 6 avril et le 15 décembre 2017, ils seront positionnés essentiellement en accompagnement des usagers au sein des services d'accueil.

**F.O.- DGFIP** a rappelé, à cette occasion, que les missions de la DGFIP étaient complexes et celles en lien avec l'accueil particulièrement exposées. Aussi, nous considérons comme une forme de cynisme d'employer les jeunes volontaires du service civique sur des missions qui relèvent, selon nous, des compétences d'agents titulaires et de les sous-rémunérer à hauteur de 573 € par mois.

**Pour F.O.- DGFIP, le renfort de notre administration par le recrutement immédiat de fonctionnaires de catégorie A, B et C, est la solution pour que la Direction Générale des Finances Publiques puisse enfin accomplir toutes ses missions au bénéfice de tous nos concitoyens.**

##### **Point d'étape sur le SAR (service d'aide au réseau) :**

A la demande de **F.O.- DGFIP29**, un point d'étape sur la mise en place d'un SAR (service d'aide au réseau SPL) a été présenté lors de ce CTL.

Rappelons que ce service à distance, installé à la DDFIP de Brest est composé de 4 collègues membres de l'équipe de renfort et encadré par un inspecteur et il a vocation à apporté son soutien au réseau SPL de proximité .

D'octobre 2016 à mars 2017, 24 Trésoreries sur 30 ont pu bénéficier du SAR, la priorité des interventions a porté sur l'accompagnement des postes fusionnés ou impactés par la réforme territoriale avec notamment des opérations d'ajustement d'inventaire, actif et passif, compte de tiers, etc...

Le SAR intervient aussi sur des opérations quotidiennes de gestion à savoir le traitement de mandats, titres, et encaissement de chèques.

**F.O.- DGFIP** a rappelé ses positions, à savoir que l'aide au réseau avait son utilité tant sur les questions juridiques et réglementaires, mais que la mise en place des SAR allait bien

au-delà et pourrait conduire à terme à la mise en place d'une organisation en front et back office du secteur public local, dispositif susceptible de menacer le devenir des Trésoreries de proximité.

Pour **F.O.- DGFIP29**, le prélèvement pour le fonctionnement du SAR, de 4 équipiers de renfort n'est pas sans conséquence, car cette ressource manque inévitablement au réseau de proximité. Dans ce contexte, Madame BRIGANT n'a pas souhaité s'avancer sur la question de la pérennisation éventuelle du SAR.

### **Bilan 2016 du versement des primes de caisse, accueil, et A encadrant :**

**Prime Accueil :** La Direction indique 26 agents concernés par cette prime en 2016, soit une enveloppe de 7915 € pour un montant moyen de 304 € par agent.

**F.O.- DGFIP** dénonce un montant maximum de 400 € avec une graduation selon son taux d'activité dévoué à l'accueil généraliste, à savoir : Si activité à 25 % (55 jours) : prime de 100 € ; activité à 50 % : prime de 200 € ; activité à 75 % : prime de 300 € ; activité à 100 % : prime de 400 €.

**F.O.- DGFIP** dénonce donc ce système de graduation car en effet, si un agent fait un remplacement dans le courant de l'année pour une durée totale inférieure à 55 jours, il se voit exclu du versement de la prime accueil ! **Nous avons revendiqué l'indemnisation à la vacation , quel qu'en soit le nombre sur l'année !**

**Prime de Caisse :** La Direction indique 110 agents concernés par cette prime en 2016, soit une enveloppe de 13 452 € pour un montant moyen de 122 € par agent.

**F.O.- DGFIP a rappelé lors de ce CTL ses revendications et notamment que le versement de la prime de caisse soit effectué dans toute structure où est tenue une caisse, quel que soit le nombre d'agents, car, actuellement en dessous de 5 agents, la prime n'est pas versée ce qui est scandaleux !**

**Nous avons rappelé aussi notre revendication du cumul de la prime caisse avec la prime accueil et l'augmentation de la vacation fixée à ce jour à 2 € ce qui est dérisoire ! Nous demandons un alignement par le haut, à savoir prendre comme référence le dispositif antérieur au nouveau régime indemnitaire, c'est-à-dire le montant de l'indemnité qui était versée à l'échelon le plus élevé du grade de contrôleur principal.**

**Prime A encadrant :** La Direction a indiqué avoir recensé 66 inspecteurs éligibles à cette prime dont le montant mensuel est de 45,88 € par mois.

Issue de la note DG du 15 décembre 2016, L'ACF encadrement vise à valoriser les responsabilités « managériales » confiées aux inspecteurs affectés au sein de postes comptables ou de structures non comptables, les fonctions managériales devant être exercées au quotidien.. Pour définir l'éligibilité à la prime, la DGFIP croit bon d'ajouter que les fonctions managériales relèvent « *d'une liste d'actions constituant un faisceau d'indices* » permettant d'apprécier la qualité d'encadrant des inspecteurs au regard de l'organisation retenue localement dans la structure.

Pour **F.O.- DGFIP**, la « *liste d'actions constituant un faisceau d'indices* » représente une nouvelle fois une ouverture à interprétations diverses et variées suivant le lieu d'affectation, favorisant ainsi l'inégalité de traitement du fonctionnaire !

**F.O.- DGFIP revendique et persistera à revendiquer l'alignement de l'ACF des A encadrants des postes comptables sur l'ACF Direction.**

**Votre délégation F.O.- DGFIP29 en CTL :** Murielle MORICCI (SIP Quimper Est) ; Florence JAVELOT (EDR Nord) ; Chrystèle MERRIEN (SIE Quimper Est), Michelle GALLY (EDR sud) , Nelly PERELLE ( SIP Brest Iroise) ; Erick GUERRY (Permanent F.O.- DGFIP29).